

Six et trois ans de prison pour les ravisseurs des fillettes

Six ans de prison ferme pour Eddy Adjab, trois ans dont un an avec sursis pour Noëlle Houvrard : le tribunal correctionnel confirme l'entière responsabilité du couple de ravisseurs des fillettes de La Flèche.



Le Mans, palais de justice, hier. Les défenseurs des deux prévenus, Maîtres Peltier et Ivaldi.

Jean-Benoît GAYET

jean-benoit.gayet@maine-libre.com

Ce dossier laisse un goût amer. Il n'y a pas de réponse. Le constat dressé hier par Neily Jousse- rand, représentant le ministère public, résumait bien le sentiment de frustration ressenti par les magistrats et les victimes lors de ces deux jours de procès.

« Des prédateurs qui guettaient »

A aucun moment, Eddy Adjab et Noëlle Houvrard, prévenus notamment de l'enlèvement puis de la séquestration des deux fillettes de La Flèche (lire « Le Maine Libre » d'hier), n'ont expliqué les mobiles de leur comportement. Comme si les anciens amants se tenaient mutuellement, les paroles de l'un ne pouvant que nuire à la réputation de l'autre. Le tribunal a quand même jugé qu'il disposait de preuves suffisamment convaincantes pour condamner les deux prévenus, atténuant

seulement la responsabilité de l'ancienne compagne d'Adjab. Hier matin, c'est le ministère public, par le biais des réquisitions formulées par le substitut du procureur, qui a avancé la thèse la plus retenue. La plus dramatique également : « Comment ne pas imaginer que ce couple, en enlevant les deux fillettes, n'avait pas programmé un scénario beaucoup plus sordide. Je pense qu'il avait tout préparé pour mettre en scène des actes de pédophilie. Ce sont des prédateurs qui guettaient leurs proies ».

« Pas de violence »

Achat de matériel avant l'enlèvement, utilisation de faux prénoms, invitation des fillettes au McDonald's, souci de se faire passer dans le quartier de Saint-Germain-du-Val pour un « petit couple sympa » : les parties civiles et le ministère public ont insisté sur le caractère « prémédité » de l'enlèvement. Une thèse réfutée par Jean-Philippe Peltier, avocat d'Eddy Adjab et auteur d'une plaidoirie ferme et convaincante pour dénoncer les

interprétations du parquet et des parties civiles : « Dans ce dossier, on s'est basé sur le scénario de la peur. Tout s'est focalisé sur une affaire hypermédicalisée qui a, dès le retour des fillettes, pris des proportions démesurées. Les faux prénoms, c'était pour permettre à mon client de fumer ses joints. L'administration de médicaments, ce n'était pas pour filmer. C'est tout simplement parce que le couple a pris peur des conséquences de son acte. Je conteste sa volonté d'avoir voulu enlever les fillettes. Ils ont été dépassés. Toute la monstruosité du dossier tient sur une question : que se serait-il passé si... ? Restons sérieux : aucune violence n'a jamais été exercée sur les victimes. Ce dossier a donné lieu à tous les excès. Contentons-nous des faits. Allez au-delà de l'image de mon client qui s'est livré devant vous à un suicide judiciaire ».

« Elle était sous l'emprise »

Le conseil de Noëlle Houvrard tentera également de minimiser le rôle joué par sa cliente : « Je l'assiste depuis le début et c'est une jeune mère fragile, influençable, immature mais aussi

gentille, aimant la vie. Avait-elle la capacité de dire non à son compagnon, qui se comportait avec elle comme un tortionnaire, subissant régulièrement toutes les humiliations ? Elle était sous son emprise ».

Le tribunal a préféré retenir la thèse d'un scénario programmé par deux jeunes « prédateurs », atténuant cependant les responsabilités de la jeune femme. Eddy Adjab a été condamné à six ans de prison ferme, assortis d'un suivi socio-judiciaire d'une durée de cinq années. Noëlle Houvrard à trois ans, dont un avec sursis, suivant ainsi, à peu près, les réquisitions du parquet.

Libérée en octobre dernier après un an de détention, elle ne devrait pas retourner en prison. Son ex-compagnon risque d'y rester beaucoup plus longtemps. Ils devront indemniser toutes leurs victimes. Malgré 18 mois d'enquête, le mystère restera donc entier : « Les fillettes m'ont toujours trouvé très gentil », a voulu conclure Eddy Adjab. « Vous voulez me mettre sept ans alors que j'ai jamais touché personne ? » Il en aura six.